



DISTRICT DE CHARENTE-MARITIME DE FOOTBALL

- Réunion Des clubs de la Charente-Maritime
- Samedi 2 Septembre 2023



PRÉAMBULE - ORIENTATIONS 2023-2024

>PRISE DE CONSCIENCE

- > FORMATIONS
 - □ PERSONNELLE
 - ☐ DU JOUEUR ET DE LA JOUEUSE

COMPÉTITION ET PLAISIR

LA COMMISSION TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE Saison 2023 - 2024

6 SECTEURS

Secteur La Rochelle : PIERRE CLAVAUD – ÉRIC NICOL – THÉO BOUZANS –
JULIEN RAYMOND – ÉLIE GIRARD – RODOLPHE LEVRAULT

Secteur Rochefort/Oléron : JOËL GAUDIN -

> Secteur Royan: CHRISTIAN VALDEC - JAMEL KOUROGHLI

Secteur Saintes: JOHANN PORCHERON – MAXIME MAUCHAND

Secteur Saint Jean d'A.: PASCAL BLIN - NICOLAS GARDEY

Secteur Jonzac : CHRISTOPHE PIET - MIGUEL ELVIRA

Secteur Montguyon : MARIO PAGNOUX - MICHEL DUMORTIER

RÉFÉRENTE PPF FILLES : CATHY BOLLATI

> RÉFÉRENT FOOT EN MILIEU SCOLAIRE : MIGUEL ELVIRA RUIZ

> ADMINISTRATIF - REPRESENTANT ARBITRES : JEAN-CHRISTOPHE
BRUNET

> PRÉSIDENTS DU PÔLE TECHNIQUE ET RESP. FOOT ANIMATION







Ludo MARTIN CTD DAP 17

> MISSIONS:

- **DÉTECTIONS / SÉLECTIONS / CENTRE DE PERFECTIONNEMENT DE SECTEUR**
- **FORMATIONS DE CADRES / CERTIFICATIONS**

Karl ATEBA

CTD PPF 17

- > SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES SECTIONS SPORTIVES
- **AUDIT ET SUIVI DES LABELS SENIORS**
- > JOURNÉES EVÈNEMENTIELLES

LES SÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES Saison 2023 - 2024

SÉLECTIONS		ENCADREMENT			
U12 – U13F					
U14 – U15F					
U16G					
Pas de Sélection 17					
U15G (<mark>16/17</mark>)					
U14G				* The same of the	
13G		E CANADA		â	
U15 – U18 FUTSAL					
CPD GDB			*	n o	
CPS U12 – U13 G	RE	SPONSABLES DE SECTEU	JRS		

4



Priorités 2023 - 2024



DAP
PPF
Formation





Priorités DAP 2023 - 2024





Ancrage du plateau idéal U6 – U7 partout et Contrôle en novembre et mars (5 à 12 plateaux)

Multiplication et planification des cycles foot à l'école en lien avec la pratique féminine

Identification et animation du réseau des responsables des écoles de football



Développement du « Futsal jeunes » en club en s'appuyant sur la pratique UNSS et le Futsal 3 c 3

Diagnostic des compétitions U13 – U15 – U18



Mise en place d'un critérium « Football en marchant » à destination des seniors



Sensibilisation (septembre 23) et mobilisation (janvier 24) des clubs sur les actions JOP

Orientation des projets « clubs » sur leur environnement, l'accueil de la famille et l'éducation intégrée

Diffusion du catalogue fédéral d'animations et utilisation des nouvelles pratiques





Priorités PPF 2023 - 2024





BIEN DEFINIR ET CIBLER VOS ACTIONS ET MISSIONS POUR ATTEINDRE VOS OBJECTIFS P.P.F:

FINALITE: 3 PUBLICS « JEUNES » A BIEN DETECTER — ENTRAINER — ACCOMPAGNER

1ER PUBLIC: U12 – U13: centres de Perf.



ENTREE AU P.E.M.

2 ème PUBLIC: U14 – U15: Rassemblements, séances, Oppositions, Matchs de

préparation

INTERLIGUES U15 + STAGE NATIONAL U15

F.M.S S.S. COLLEGES LYCEES

3 ème PUBLIC: U16: Rassemblements, Séances, Oppositions, Matchs de préparation



3 EME CHANCE: C.D.F, CLUBS AMATEURS (U17 NATIONAUX)





Priorités PPF 2023 - 2024





LE PARCOURS DU JOUEUR REGIONAL – NATIONAL - INTERNATIONAL DEPEND DE VOUS

L'ENVIRONNEMENT DU JOUEUR : Club - Famille

CADRES TECHNIQUES
EDUCATEURS
FORMATEURS
ENTRAINEURS

- QUALITE DE L'ENCADREMENT ET DES SEANCES (Compétences, Vécu, Relationnel)
- NIVEAUX DE JEU (compétition ?) DU W.E. ou MERCREDIS A.M.

FIDELITE DU JOUEUR DANS SON CLUB (u6 à u15 : 9 ans)





Priorités Formation 2023-2024 PERFORMANCES

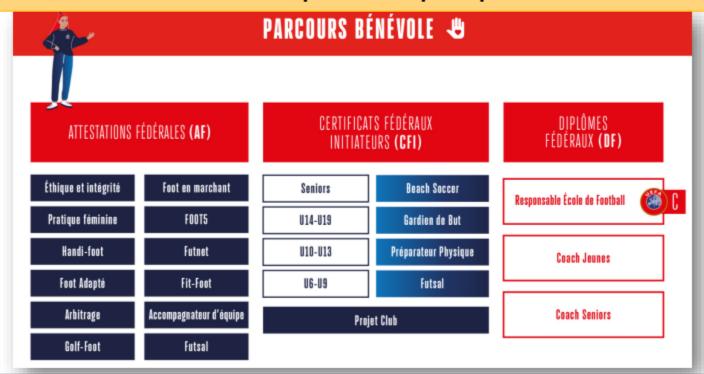






SE CENTRER SUR LE DEPLOIEMENT DU PARCOURS BENEVOLE

- 1. AF Nouvelles Pratiques (au moins une par département)
- CFI U6 à Seniors (en lien avec les besoins d'encadrement des équipes)
- DIPLOMES FEDERAUX
- Journées complémentaires pour équivalence DF





ATTESTATIONS FÉDÉRALES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Pratique féminine	Saint Porchaire	28/10/2023	08h30-17h30

Formations Professionnelles Continues (FPC)

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
FPC	Saintes	31/08 et 01/09/2023	08h30-17h30
FPC	Saintes	06 et 07/06/2024	08h30-17h30



Les inscriptions se font dorénavant 100% en ligne.



Karl ATEBA katebaelfna.fff.fr 06 59 14 04 80



Ludovic MARTIN lumartin@foot17.fff.fr 06 34 53 48 64



IR2F Nouvelle-Aquitaine ir2felfna.fff.fr





CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES	
CFI U10-U13	Oléron FC	06,07 et 13/11/2023	18h30-22h30	
CFI U10-U13	FC Réthais	06,07 et 13/11/2023	18h30-22h30	
CFI U10-U13	Dompierre sur Mer	08,09 et 20/02/2024	18h30-22h30	
CFI U10-U13	St Georges des Coteaux	08,09 et 20/02/2024	18h30-22h30	
CFI U14-U19	Aunis Avenir	27,28/11 et 14/12/2023	18h30-22h30	
CFI U14-U19	St Georges des Coteaux	27,28/11 et 14/12/2023	18h30-22h30	
CFI U14-U19	Chatelaillon	22,23/01 et 02/02/2024	18h30-22h30	
CFI U14-U19	à définir - secteur SUD	22,23/01 et 02/02/2024	18h30-22h30	

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
		Positionnement 29/09/2023	
Responsable École de	à définir	Semaine 1 du 30/10 au 02/11/2023	08h30-17h30
foot	a delinir	Semaine 2 du 03 au 06/01/2024	081130-171130
		Certification 27/03/2024	
	à définir	Positionnement 17/11/2023	
Coach Jeunes		Semaine 1 du 18 au 22/12/2023	18h30-22h30
Coden Jeunes	a delinir	Semaine 2 du 04 au 08/03/2024	16H3U-22H3U
		Certification 08/05/2024	
		Positionnement 16/12/2023	
Coach Séniors	à définir	Semaine 1 du 26/02 au 01/03/2024	18h30-22h30
	a definir	Semaine 2 du 15 au 19/04/2024	16N3U-22N3U
		Certification 26/06/2024	



JOURNÉES COMPLÉMENTAIRES DIPLÔMES FÉDÉRAUX (demande d'équivalence)

FORMATION LIEU		DATES	HORAIRES
Journée complémentaire Responsable École de Foot	Saintes	20/12/2023	8h30-17h30
Journée complémentaire Coach Jeunes	Saintes	13/04/2024	8h30-17h30
Journée complémentaire Coach Séniors	Saintes	21/10/2023	8h30-17h30
Journée complémentaire Coach Séniors	Saintes	25/05/2024	8h30-17h30

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS DE SPÉCIALITÉ

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI FUTSAL U13-U15 (initiation)	Aulnay	24,25/11 et 01,02/12/2023	18h30-22h30 08h30-12h30

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI FUTSAL U18- SENIORS (perfectionnement)	Aulnay	12,13/01 et 26,27/01/2024	18h30-22h30 08h30-12h30
CERTIFICATION CFI FUTSAL	à définir	20/03/2024	à définir

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF1-CFF2-CFF3	Aunis Avenir	12/12/2023	12h00-20h00
CFF1-CFF2-CFF3	CFF1-CFF2-CFF3 à définir		12h00-20h00

EQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027					
ANCIENS MODULES/CFF	NOUVEAUX CERTIFICATS/ DIPLOMES	GESTIONNAIRE	DEMARCHE	DELIVRANCE DIPLOME	
MODULE SENIORS	CFI SENIORS	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme	
MODULE U17-U19	CFI U14-U19	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme	
MODULE U15	CFI U14-U19	·	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme	
MODULE U13	CFI U10-U13	_	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme	
MODULE U11	CFI U10-U13	.=.	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme	
MODULE U9	CFI U6-U9	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme	
MODULE U7	CFI U6-U9	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme	
MODULE ANIMATEUR/TRICE FEDERALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme	
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ	-	Aucune démarche (équivalence de droit)	Pas de délivrance de nouveau diplôme	
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH JEUNES	Ligues Régionales	Inscription et participation à la journée de formation complémentaire	Ligues Régionales	
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF COACH SENIORS	Ligues Régionales	Inscription et participation à la journée de formation complémentaire	Ligues Régionales	
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE*	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL (UEFA C)	FFF (Service Entraîneurs)	Sur dossier à envoyer <mark>complet</mark> directement à la FFF (Service Entraîneurs)	FFF (Service Entraîneurs)	







CALENDRIER PPF 2023-2024 CHARENTE-MARITIME

AC	ACTIONS DE DÉTECTIONS - SÉLECTIONS - JOURNÉES EVÈNEMENTIELLES					
	U16G (Nés en 2008)					
Libellé d	Libellé de l'action Date Lieu Présent Absent					
Rass. Dépa	artemental	30 aôut 2023	Vaux-Sur-Mer	Karl - Mario P	Christian V	
		U19	5G (Nés en 2009)			
Libellé d	e l'action	Date	Lieu	Présent	Absent	
Détection p	ar Secteurs	Mercredi 27/09/2023	SECTEURS	Karl (Secteur La Rochelle)		
Détection Dé	Détection Départementale		TONNAY-CHARENTE	Ka	rl -	
Match séled	ction 16 - 17	Mercredi 18/11/2023	SAINT JEAN D'ANGÉLY	T JEAN D'ANGÉLY Karl -		
Stage U19	Stage U15G 16 - 17		PONS	Ka	rl -	
INTERDISTRICTS U15		03/11/2023	A DÉFINIR	Ka	rl -	
	RDISTRICTS .5F	05/11/2023	ENVOI LISTE U15F		A DU 25 AU /2023	

CPS U12 - U13G PAR SECTEURS					
Libellé de	l'action	Date	Lieu	Présent	Absent
Rassemblei former les gro	•	Mercredi 20/09/2023	SECTEURS		
Séance 1 CP	S U12-U13	Lundi 2/10/2023	SECTEURS		
Séance 2 CP	S U12-U13	Lundi 6/11/2022	SECTEURS		
Seance 3 CPS U12-U13		Lundi 11/12/2022	SECTEURS EN SALLE SI POSSIBLE		
				•	
			CPS GDB		
Libellé de	e l'action	Date	Lieu	Présent	Absent
CPD Gardi Séance		23 et 24/10/2023	SECTEURS		n - Karl - Théo 3.
CPD Futsal		Mercredi 3/01/2024	AULNAY	Johann - Julien - Karl - Thé B.	
CPD Gardi Séance		1 et 2/03/2024	A DÉFINIR		n - Karl - Théo 3.
CPD Gardi Séances		18 et 19/04/2024	A DÉFINIR		n - Karl - Théo 3.

		JOURNÉES EVÈNEMENTIELLES			
Libellé de l'action		Date	Lieu	Présent	Absent
Finale Départementale U13 Pitch		06/04/2024	A DÉFINIR	TOUS	
Concours SSS René Caillié Niveau 6ème-5ème		Mardi 14/05/2024	Stade Yvon Chevalier 9h - 16h	Karl -	
Concours SSS Niveau 4ème-		Mercredi 15/05/2024	Stade Yvon Chevalier 9h - 16h	Karl -	
Concours SSS	Lycée Palissy	Mercredi 22/05/2024	Stade Yvon Chevalier	Ka	rl -
Journées Départementales des Sections Sportives Scolaires 17		Mercredi 29/05/2024	PÉRIGNY 8h -17h	Karl -	
Journées des Sélections - FFF Tour Beach Soccer 2024		Juillet	Royan ou Saint Georges de Didonne	Ka	rl -

4. PROJET DÉPARTEMENTAL

SECTIONS SPORTIVES ÉLITES ET ANIMATION



- Saison 2023-2024
- 1 section élite Départementale Collège (Collège René Caillié)
- 1 section élite Départementale Lycée (Lycée Palissy) adossée au club de l'ES Saintes
- 8 sections d'animation saison 2022-2023





SECTION SPORTIVE RENÉ CAILLIÉ Saison 2023 - 2024

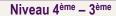


Karl ATEBA CTR PPF Responsable Technique





Jamel KOUROGHLI Référent





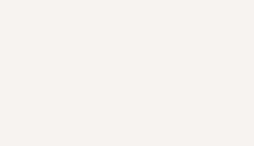


Benoit JAULIN et Caroline PERRAUD-FILLOUX Responsables Pédagogique G et F



Fabien MARCHESSON Référent

NIVEAU 6ème – 5ème



Vincent CHOLLET Référent

FILLES (Niveaux 6ème - 5ème et 4ème - 3ème



Α.

CENTRE DE PERF S. U12 – U13G SAISON 2023 - 2024

9 SÉANCES PRÉVUES DANS LA SAISON

- JOUEURS CONCERNÉS: Les joueurs n'étant pas en SS Scolaire ni ayant déjà 3 séances par semaines en club
- Les 5 meilleurs joueurs de chaque secteur sont convoqués au CPS Départemental U13G vacances scolaires (U13G Groupe Élite)
- Un tournoi inter-secteur organisé pendant les vacances d'avril 2024
 - 1 ou 2 équipes par secteurs en fonction du nombre
 - 3 équipes sur le secteur de La Rochelle

La Rochelle Châtelaillon N137 Rochefort St Jean d'Angély St Pierre d'Oléron Marennes N137 Saintes N150 Royan Mirambeau Montguyon.

A. CENTRE DE PERF S. U12 – U13G LES SECTEURS CETTE SAISON

- SECTEUR LA ROCHELLE/CHATEL : Stade de Saint Xandre (Aunis Avenir)
- SECTEUR ROCHEFORT/OLÉRON : Stade de Metreau Marennes
- SECTEUR DE ROYAN : Stade de Saujon
- SECTEUR DE SAINTES : Stade de Saint Georges des Coteaux
- SECTEUR DE ST JEAN D'ANGELY : Stade de Saint Jean d'Angély
- SECTEUR DE JONZAC : Stade de Pons (A CONFIRMER)
- SECTEUR DE MONTGUYON : Stade de Montguyon

REUNION DES CLUBS DE JEUNES 🏩



PRESENTATION: PRESIDENT DE LA COMMISSION DES JEUNES



Organigramme commission des jeunes 2023-2024



Modification Compétitions Régionales

- Modifications envisagées
- Implication au niveau des compétitions départementales

POINTS DIVERS /
QUESTIONS
DIVERSES





PRESENTATION PRESIDENT DE LA COMMISSION DES JEUNES

Placée sous le signe de la nouveauté, les règlement fédéraux et régionaux ont particulièrement évolués et ainsi affectés le fonctionnement de notre structure des compétitons jeunes. Par conséquent, j'attire ainsi votre attention sur les points particuliers amenant les conséquences sportives suivantes;



FABRICE EREAU PRESIDENT JEUNES 17

- ➤ U 13:
 - 6 Accessions en critérium Ligue (D1) à l'issue de la 1ère phase (janvier)
 - Pas d'accession en ligue en fin de saison.
- > U14:
 - Engagement sur volontariat
 - Accession en critérium Ligue ,être en critérium ligue u13 et en D1 en seconde phase
- ➤ U15:
 - Championnat en 2 phases, une montée en U16R2.
- ➤ U17:
 - Championnat en 2 phases, une montée en U18R2
- > U19
 - Championnat interdistrict
 - Championnat à l'année
- Le nouveau règlement Fédéral, qui interdit désormais les ententes d'évoluer au niveau Régional. (Plus d'explications un peu + loin)

COMMISSION DES JEUNES DE LA CHARENTE – MARITIME 2023 - 2024

RESPONSABLE POLE U6 - U11

Luis LAGARTO 06 84 92 42 13 luis.lagarto@free.fr

RESPONSABLE U6-U9

Michel MIGNONNEAU 06 03 57 53 42 michel.mignonneau@orange.fr

RESPONSABLE U10-U11

Jean-François BARIS 06 30 96 61 13 jfbaris@orange.fr

Jérôme BOUQUET 06 25 92 10 02 jerome.bouquet,foot17@gmail,com PRESIDENT

Fabrice EREAU 06 65 18 00 54 fabrice.ereau@laposte.net

CTR / PPF

Karl ATEBA

06 59 14 04 80

kateba@lfna.fff.fr

CTD / CDFA Ludovic MARTIN

06 34 53 48 64 lumartin@foot17.fff.fr

SECRETAIRE

Vanessa RIBARDIERE 06 12 99 39 55 les3mah@free.fr

RESPONSABLE DE COUPES U13-U15-U 17 Philippe ROCHEL 06 65 46 05 56 rochelphilippe17@gmail.com

RESPONSABLE FUTSAL Jean pierre Bardet 06 13 50 11 62 jp,bardetdrc@gmail,com **RESPONSABLE POLE U13 - U19**

Mickaël COURPRON 06 44 94 09 23 mickaelcourpron@yahoo.fr

RESPONSABLE U12-U13

Mickaël COURPRON 06 44 94 09 23 mickaelcourpron@yahoo.fr

RESPONSABLES U14-U15

Guillaume et Vanessa HERMAN 06 29 44 34 93 / 06 29 75 50 58 guillaumehermant01@gmail.com vanessanourry@sfr,fr

RESPONSABLE U16-U17

Faïçal HAMARA 07 82 14 58 02 hem.faical@gmail.com

RESPONSABLE U18-U19

Fabrice CHALLAT 06 36 77 74 52 challat5@sfr,fr

SAISON 2023-2024 = LA REPRISE



- > POSSIBILITE POUR LES CLUBS QUI AIMERAIENT EVOLUER AU NIVEAU SUPERIEUR OU INFERIEUR D'EN FAIRE LA DEMANDE (MESSAGERIE Gmail).
- > AU REGARD DES POSSIBILITES (désistement, non engagement, autres......) LA COMMISSION DES JEUNES ETUDIERA LA FAISABILITE QUANT A LA PRIORITE DONNEE.
- > LES DEMANDES CONCERNANT L'ALTERNANCE DES TERRAINS, LIEUX, HORAIRES ET EQUIPES DOIVENT PARVENIR EN MEME TEMPS QUE LES ENGAGEMENTS.
- > UN VŒUX NE VEUT PAS DIRE UN ACCORD DE LA COMMISSION.
 - > PAS D'ALTERNANCE AVEC LES SENIORS ET LES FEMININES





SAISON 2023-2024 = LA NORMALITES

> U13 / U15 /U17 ET U19:

ENGAGEMENT DES EQUIPES JUSQU'AU 15 AOUT 2023

(COUPES COMME CHAMPIONNAT)

- > DEBUT DE SAISON LE 9 SEPTEMBRE 2023 pour U19,U17 et U15
- > DEBUT DE SAISON LE 16 SEPTEMBRE 2023 pour U13
- > U7/U9, U11 : ENGAGEMENT DES EQUIPES (+ envoi de la fiche U11 –

coordonnées éducateurs etc...)

- >JUSQU'AU 9 SEPTEMBRE 2023 pour les U11
- >JUSQU'AU 23 SEPTEMBRE 2023 pour les U9 au U6



SAISON 2023-2024 = LA REPRISE



REUNIONS DE SECTEURS CATEGORIES U7 ET U9

Entre le 18 et 30 SEPTEMBRE 2023

RENTREE DU FOOT U7 LE 30 SEPTEMBRE 2023

FORMAT INTERCLUBS

RENTREE DU FOOT U9 LE 23 SEPTEMBRE 2023

FORMAT INTERCLUBS

RENTREE DU FOOT U11 LE 17 SEPTEMBRE 2023

FORMAT INTERCLUBS



DISTRICT DE CHARENTE-MARITIME DE FOOTBALL

INSCRIPTION
DES EQUIPES
JUSQU'AU
9 SEPTEMBRE 2023
(foot.animation loisir)

REUNIONS DE SECTEURS Entre le 18 et 30/09

RENTREE DU FOOT Le
23 et 30 Septembre 2023
INTERCLUBS

U7 ET U9

1ère **PHASE** SEPTEMBRE A DECEMBRE 2023

8 à 10 DATES DE PLATEAUX

Football à 4 pour les U7 Football à 5 pour les U9

2^{ème} **PHASE** JANVIER A JUIN 2024

8 à 10 DATES DE PLATEAUX

Football à 4 pour les U7 Football à 5 pour les U9

PLATEAUX FUTSAL

JOURNEE
NATIONALE DES
DEBUTANS
1 JUIN 2024



FEUILLE DE LICENCES OBLIGATOIRE A CHAQUE PLATEAU

Septembre Toussaint Février Avril Juin



INSCRIPTION DES EQUIPES JUSQU'AU 9 SEPTEMBRE 2023 (gmail)

> **RENTREE DU FOOT INTERCLUBS** 16 SEPTEMBRE 2023

1ère PHASE

Fin SEPTEMBRE A **VACANCES DE LA TOUSSAINT**

4 PLATEAUX

Football à 8 **DEFI JONGLERIE** 30/10/10 (Prise en compte Challenge JL **BARBESSOU)**

2ème PHASE

Fin vacances Toussaint à 9 DECEMBRE 2023

4 PLATEAUX

DEFI Tir de précision

(Prise en compte Challenge JL **BARBESSOU)**

3ème PHASE

3 Février 2024 AU 4 Mai 2024

8 PLATEAUX

Football à 8 **DEFI CONDUITE** « LE HUIT » et **DEFI JONGLERIE** 50/30/20

(Prise en compte Challenge JL **BARBESSOU)**

COUPE FUTSAL

U11

CHALLENGE RENE COHADE DE L'AEF Inscription footclubs avant

début décembre

IMPORTANT: COMPTABILISATION DEFIS POUR LE CHALLENGE

Possibilité d'inscrire une nouvelle

équipe ou demander un

repositionnement de niveau

FINALE U11 JL BARBESSOU

4 MAI 2024

BEACH SOCCER journée Découverte

Toussaint Février Avril-Mai Septembre Juin

DEFI JONGLERIE U11

- > 1 jeune face à 1 autre par numéro ou par niveau.
- Les joueurs essaient d'atteindre l'objectif pendant 1'30 minutes par rubrique (PD, PG, ...)
- > Le temps est géré par le responsable.

Comptage des jonglages :

- > Par le joueur en attente.
- > Résultats inscrits sur la feuille de rencontre par l'arbitre ou l'éducateur avant le coup d'envoi.
- Possibilité de réaliser un suivi de la progression des enfants en U11 par niveau et par période (commission district par exemple).



Organisation:

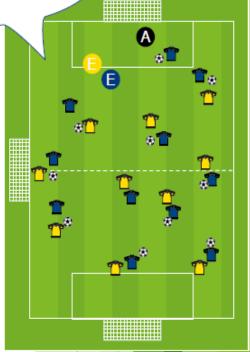
- > 1 ballon par binôme
- Répartition sur un espace suffisant pour mettre les joueurs dans le confort.
- > 1 feuille de jongleries
- > 1 chronomètre

Rattrapage:

> Une touche de rattrapage autorisée.

Départs :

- > A la main
- > Au pied sur les périodes de printemps.



1ère phase 30/10/10 2ème phase 30/20/20 3ème phase 50/30/20

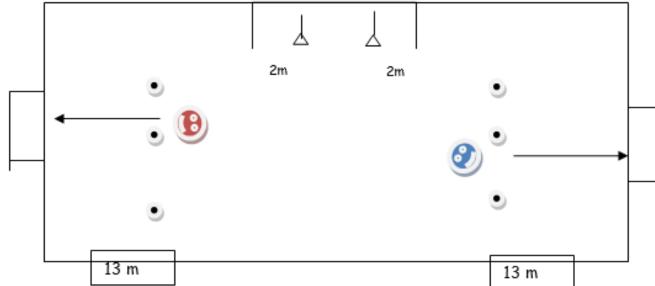


DEFI TIR DE PRECISION

Deux équipes, rouge et bleue, placées à 13m (limite de surface), chaque joueur frappe cinq ballons en direction du but.

Objectif : Marquer dans la zone de 2m de chaque côté. Entre le poteau de but et le piquet. Si le ballon rentre au milieu, aucun point attribué. L'éducateur A avec l'équipe B et vice-versa.

5 ballons par joueur, 1 point par réussite, 40 points maxi (total des 8).

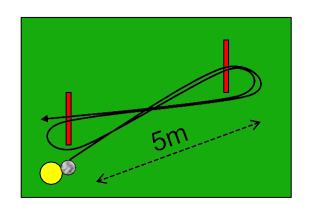


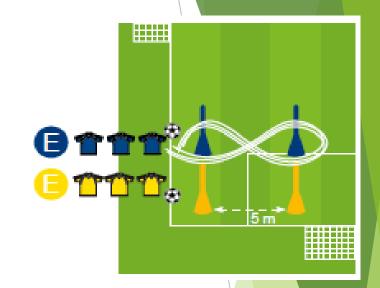


DEFI CONDUITE « LE HUIT »

En duel 1 contre 1, le premier arrivé donne 1 point à son équipe. Les joueurs conduisent le ballon en effectuant un huit entre deux plots distants de 5 m. (4 fois 5 m (aller/retour X1) Chaque joueur passe 2 fois (maxi 24 duels remportés). si besoin 1 joueur passe trois fois (ordre des numéros).

L'équipe qui a remporté le plus de Duel gagne. L'éducateur reporte le score sur la feuille de résultats.

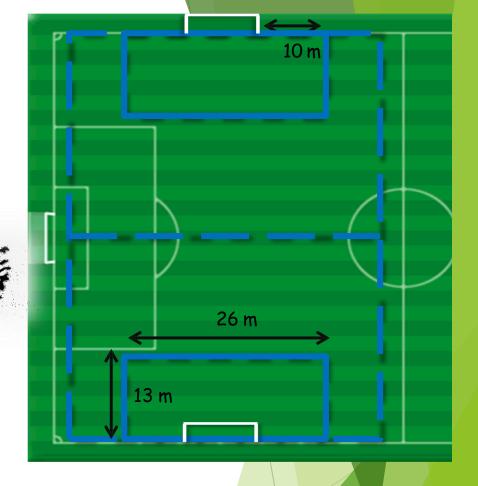






LA PRATIQUE EN U11 / LOIS DU JEU

Pratiques	U11	
Licenciés Licenciées Dans la pratique mixte	U10 + U11+ 3 U9 max U10F + U11F + U12F + 3 U9F max	
Pratiques	8 x 8	
Nombre de remplaçants	4 au maximum (il vaut mieux avoir une 2ème équipe que 4 enfants sur la touche)	
Aires de jeu	1/2 de terrain (raccourcir si possible de 1 ou 2 m de	
Dimension des buts	chaque coté) 6 m x 2 m	
Temps de jeu	50min max (plateau) ou 2 x 25 min OU 3 X 16 min	
Temps de jeu minimum par enfant	Moitié du temps	



- Le port des protège-tibias est obligatoire
- Ballon: Taille 4.
- Le hors-jeu est signalé <u>à partir de la ligne</u> <u>des 13 mètres</u>.



U13

INSCRIPTION DES EQUIPES JUSQU'AU 15 AOUT 2023

1^{ère} PHASE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2023

POULES DE 8 EQUIPES 2 POULES DE DIVISION 1

POULES DE 8 EQUIPES 2 POULES DE DIVISION 2 4 POULES DE DIVISION 3 x POULES DE DIVISION 4 2^{ème} PHASE FEVRIER A JUIN 2024

POULES DE 10 EQUIPES

1 POULES DE DIVISION 1 2 POULES DE DIVISION 2 3 POULES DE DIVISION 3 X POULES DE DIVISION 4

Football à 8 DEFI JONGLERIE

(Important pour les accessions)

REPRISE DU
CHAMPIONNAT
16 SEPTEMBRE 2023

COUPE ET CHALLENGE DEPARTEMENTAUX

FINALES



COUPE FUTSAL
Inscription footclubs
avant début
décembre

FINALE FESTIVAL U13

BEACH SOCCE Journée découverte

Septembre Toussaint Février Avril Juin

DEFI JONGLERIE U13

- CLASSEMENT EFFECTUÉ EN PARALLELE AU CLASSEMENT DE MATCH
- PRISE EN COMPTE DU CLASSEMENT JONGLAGE EN CAS D'EGALITE DE POINTS DANS LA MEME POULE et ENTRE LES POULES POUR MONTÉES OU DESCENTES
- ATTENTION :

LE RESULTAT DE LA JONGLERIE DOIT ETRE INSCRIT DANS LES OBSERVATIONS D'APRES MATCH SUR LA FEUILLE DE MATCH FMI (EN PLUS DE L'ENVOI DE LA FEUILLE SPECIFIQUE JONGLERIE).



DEFI JONGLERIE U13

d) **REGLEMENT**

- ⇒ Le Défi Jonglage est valable pour les 2 phase de la saison pour toutes les poules (D1 à D4).
- ⇒ Chaque joueur d'une équipe défie un joueur de l'équipe adverse sur l'opération jonglage :
 - 1 er phase: 50 pieds fort + 30 pieds faibles +30 têtes. Pendant 1mn30 pour chaque rubrique.
 - 2éme phase: 50 pieds fort + 50 pieds faibles +30 têtes + 30 alternes. Pendant 1mn30 pour chaque rubrique.

Aucune surface de rattrapage

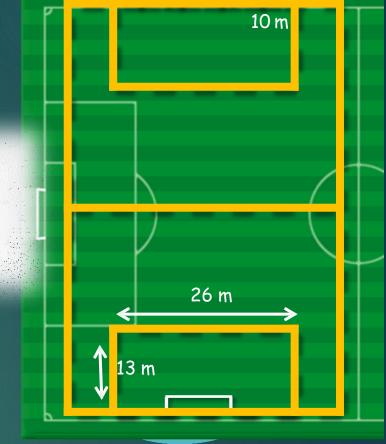
- ⇒ Départ du ballon (au sol pour la D1 et D2. Et à la main pour D3 et D4)
- ⇒ Si les 2 équipes ont le même total général, on intégrera les performances des meilleurs 9èmes.



Les conditions et formes de pratiques LA PRATIQUE EN U13

Pratiques	U13
Licenciés	U12 + U13 + 3 U11 max
Licenciées Dans la pratique mixte	U12F + U13F + U14F + 3 U11F max
Pratiques	8 × 8
Nombre de remplaçants	4 au maximum (il vaut mieux avoir une 2ème équipe que 4 enfants sur la touche)
Aires de jeu	1/2 de terrain (raccourcir si possible de 1 ou 2 m de chaque coté)
Dimension des buts	6 m × 2 m
Temps de jeu	2 × 30 min
Temps de jeu minimum par enfant	Moitié du temps





Lois du jeu

Relance du Gardien (volée et demi volée interdite)

Foot à 11

Surface de réparation (26 × 13 m)

Hors jeu ligne médiane



U15 /U17 ET U19

ATTENTION

1ER TOUR DE COUPE LE

14 JANVIER 2023

INSCRIPTION DES EQUIPES JUSQU'AU 15 AOUT 2023

REPRISE DU
CHAMPIONNAT
9 SEPTEMBRE 2023

1ère PHASE SEPTEMBRE A DECEMBRE

<u>U15</u>

1ère Division « Elite » : 1 Poule de 10 équipes

2ème Division : X poules de 8, 10 équipes

U17

1ère Division « Elite » : 1 Poule de 10 équipes 2ème Division : X poules de 8, 10 équipes

<u>U19</u>

1 Poule de X équipes (En fonction des engagements, En association avec les Dist 16 – 79)

U17 ET U15: Football à 8 / LOISIR en attente de l'engagement des clubs

2ème PHASE FEVRIER A JUIN

Football à 11

<u>U15</u>

1ère Division « Elite » : 1 Poule de 10 équipes 2ème Division : X poules de 8, 10 équipes

U17

1ère Division « Elite » : 1 Poule de 10 équipes 2ème Division : X poules de 8, 10 équipes

U19

1 Poule de X équipes (En fonction des engagements, En association avec les Dist 16 – 79)

U17 ET U15: Football à 8 / LOISIR en attente de l'engagement des clubs

COUPE ET CHALLENGE DEPARTEMENTAUX U15 ET U17

FINALES

DISTRICT DE CHARENTE-MARITIME DE FOOTBALL

COUPE FUTSAL
Inscription Footclubs
avant début décembre

BEACH SOCCER 2 à 3 journées

Septembre Toussaint Février Avril Juin

REUNION DES CLUBS DE JEUNES



Modification Compétitions Régionales

Modifications envisagées



1. FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL INTERDISTRICTS

- Continuité de la montée de promotion
- Interdistricts gestion ligue
 - Charente Charente Maritime
 - Deux-Sèvres Vienne
 - Limousin
 - Dordogne Lot et Garonne
 - Landes Pyrénées Atlantique
 - Gironde

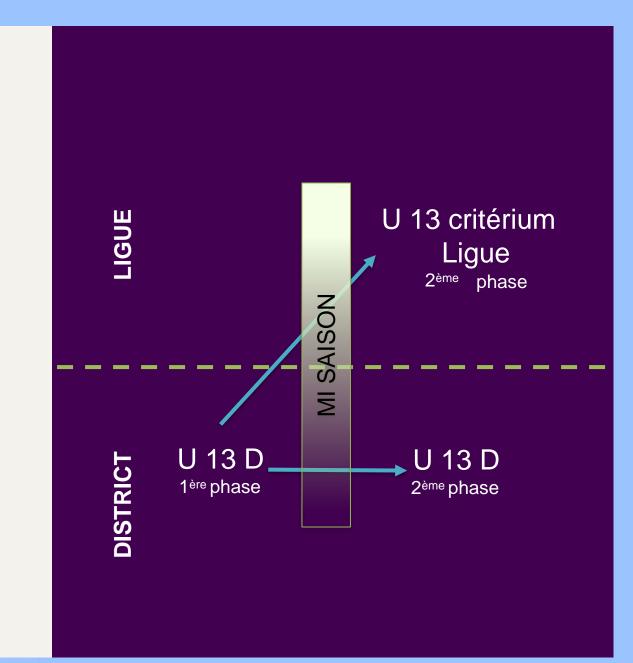




2. LES U13

2 PHASES

- 1ère phase : district
- 2ème phase : critérium Ligue gestion ligue
 - Passage de 40 à 60 équipes
 - Nombre de qualifiés en fonction du nombre de licenciés de la catégorie
- Pas de montée automatique en U14





LES U14

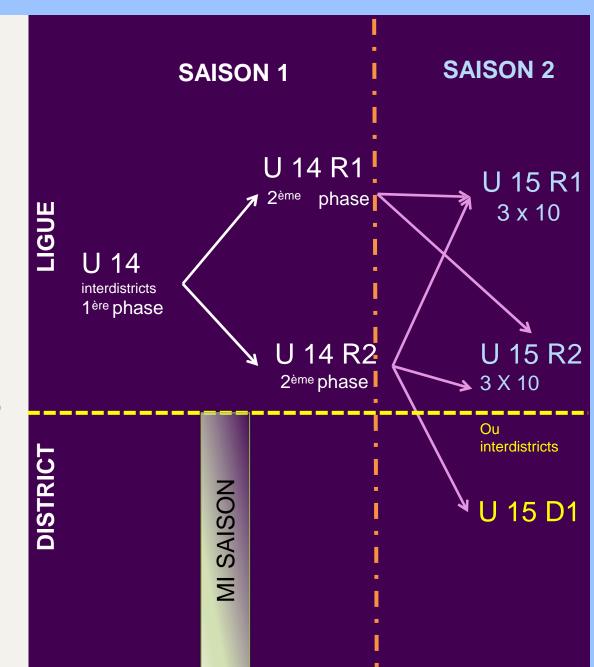
2 PHASES

Engagement libre avec prérequis à l'engagement (forfait général avec 2 000€ d'amende)

- Educateur diplômé (CFF2)
- •Ouvert aux clubs engagés en U13 critérium ligue et 1^{er} niveau U13 2^{ème} phase district
- 1ère phase : interdistricts gestion Ligue (en fonction des engagements 98 clubs)
 2ème phase :
 - •Par niveau:
 - •U14 R1: 3 poules de 10 équipes (30 clubs)
 - •U14 R2 : 7 poules de 10 équipes (68 clubs

Fin de saison:

- •U14R1 (24 soit les 8 premiers) -> U15R1
- •U14R1 (6 soit les 2 derniers) -> U15R2
- •U14R2 (6 soit le premier) -> U15R1
- •U14R2(24 soit les 2e au 5e)-> U15R2
- •U14R2 (x soit les 6e au x)-> U15D1





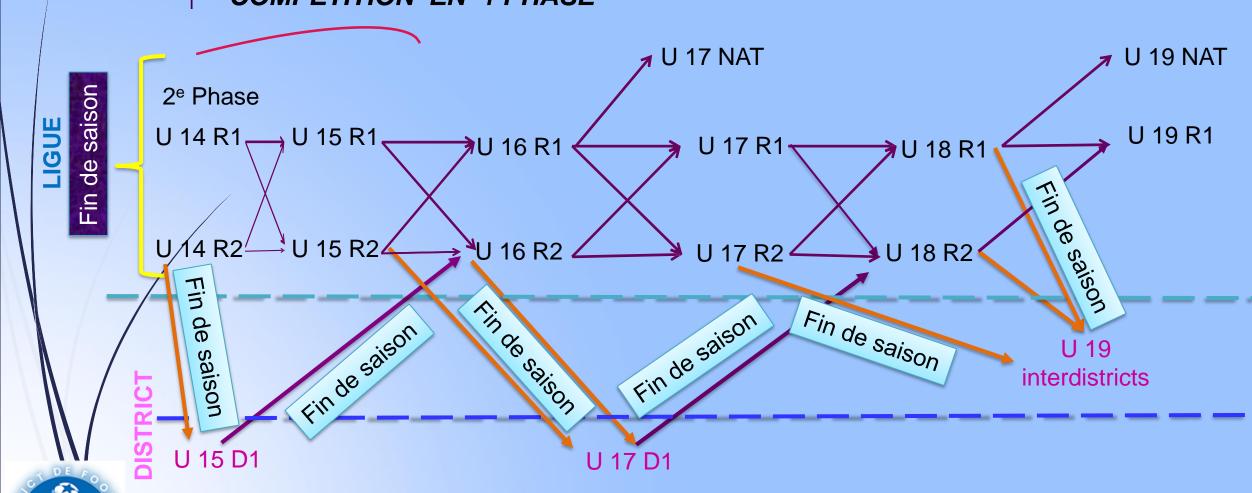


De U15 à U19



- Saison 2023-2024 -
 - Compétition en 2 phases match aller
 - U15 une accession Ligue fin de saison en U16R2
 - U17 une accession ligue fin de saison en U18R2

SAISON 2023-2024 DE U15 À U19 COMPÉTITION EN 1 PHASE



Passage de la coupe U17 en coupe U15



U13 1er phase

D1 POULE A	D1 POULE B
Equipe	Equipe
monte	monte
monte	monte
monte	monte
descend	descend



Mi-saison les 3 premiers de chaque poule accèdent en U13 INTERDISTRICT



Mi-saison le dernier de chaque poule rétrograde en D2

Répartition des équipes en 3 Chapeaux:

- Chapeau 1 = « tètes de série »
- Chapeau 2 = « complémentaires »
- Chapeau 3 = « équipes qui montes »

CHAPEAU 1	CHAPEAU 2	CHAPEAU 3
ET. MARITIME FC	ROCHEFORT FC	
ES LA ROCHELLE.	AUNIS AVENIR	LALEU
SAINTES FOOTBALL ES	ESTL	LALLO
PERIGNY FC	GJ PAYS ROYANNAIS	ILE OLERON FOOT
CAP AUNIS PTT FC	GJ SEUDRE ARNOULT	ST JEAN D'ANGELY
ST PALAIS SPORT FOOT	FC2C	
	AIGREFEUILLE US	

2ème PHASE

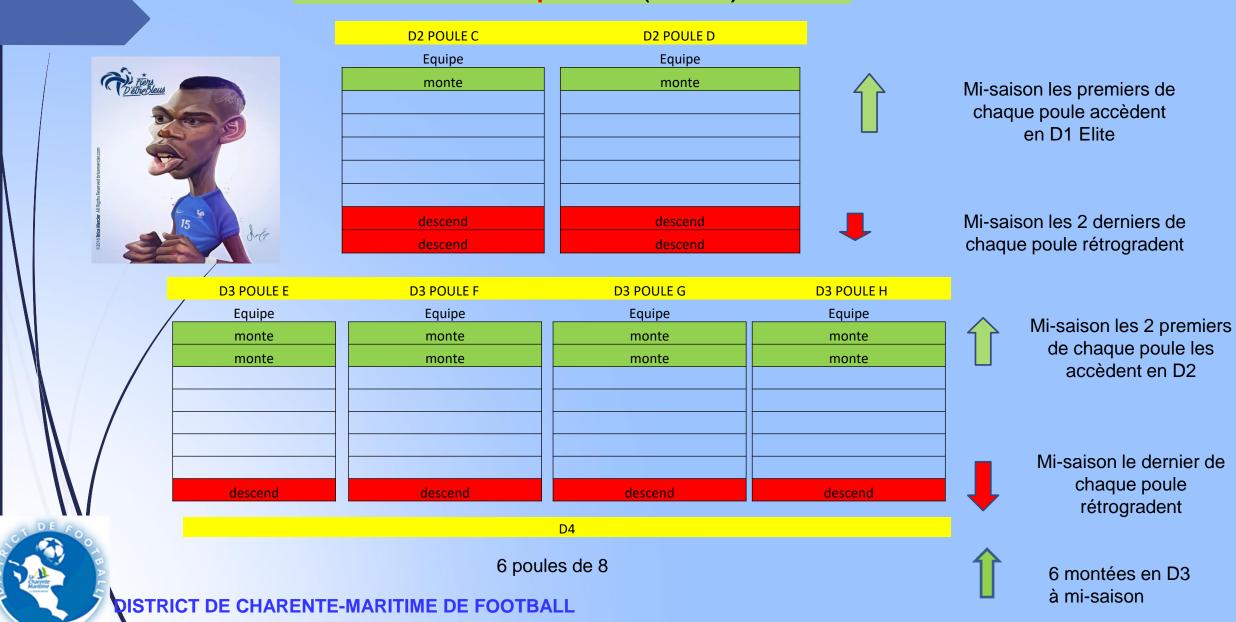
	D1								
	POULE A								
N°	Equipe								
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									



FIN de saison : pas de montée en LIGUE

Fin de saison : X équipes rétrogradées en D2

U13 1er phase(suite)



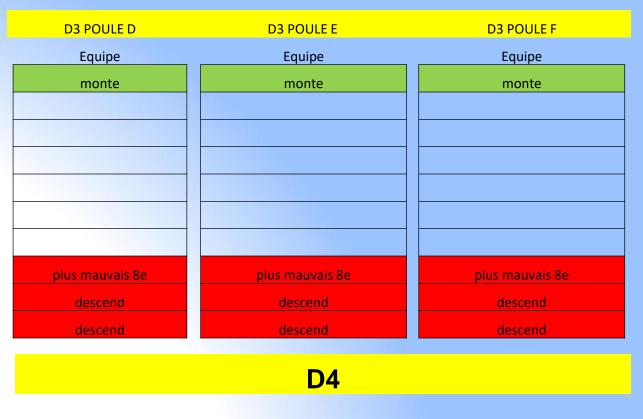
U13- 2^e phase





U13- 2^e phase suite





Î

Les premiers de chaque poules en D2



Les 2 derniers de chaque poules en D4 plus le plus mauvais 8e

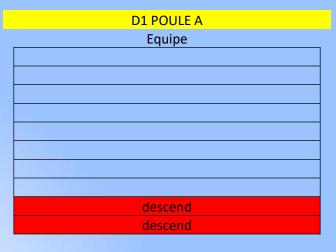


Le premier de chaque poule

X poule de 10

U15 1er phase



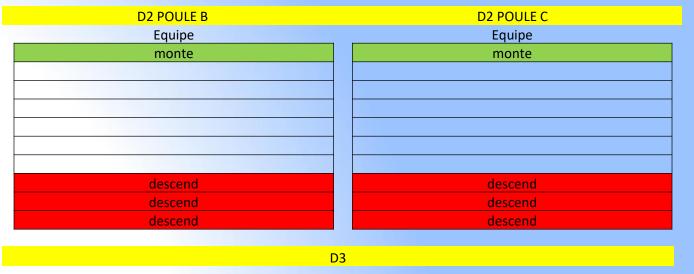




Mi-saison
Pas d'accession en LIGUE



Mi-saison les 2 derniers de chaque poule rétrogradent en D2



X poules de 8



x montées en D2 à misaisons

Mi-saison les x derniers de

chaque poule rétrogradent

en D3

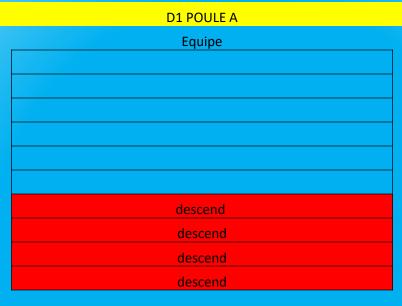
Mi-saison le

premier de chaque poule Accède en D1

U15 2e phase X Descente de u14 région D1 POULE A Equipe Monte en U16R2 accession en U16 R2 les 2 derniers de chaque poule descend rétrogradent en D2 plus (X-1) descend D2 POULE B D2 POULE C le premier de Equipe Equipe monte monte chaque poule Accède en D1 les 3 derniers de chaque descend descend poule rétrogradent en D3 descend descend descend descend plus (x-1) D3 6 montées en D2 Y poules de 8 STRICT DE CHARENTE-MARITIME DE FOOTBALL

U17 - 1ère Phase





Mi-saison pas de montée



Mi-saison les 4 derniers rétrogradent en D2

	D2 POULE B		D2 POULE C		D2 POULE D	D2 POULE E		
N° GRILLE	Equipe	N° GRILLE	Equipe	N° GRILLE	Equipe	N° GRILLE	Equipe	



Mi-saison les quatre premiers accèdent en D1 Elite

U17 – 2^{ème} phase



	D1 POULE ELITE
	POULE A
N°	Equipe
1	Monte en u18R2
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	



X descentes de U15 région ou U 16 région



Fin de Saison
1 accession en U18R2



Fin de saison les quatre derniers rétrogradent en D2 plus (X-1)

	D2 POULE B		D2 POULE C		D2 POULE D	D2 POULE E		
N°								
GRILLE	Equipe	N° GRILLE	Equipe	N° GRILLE	Equipe	N° GRILLE	Equipe	



Fin de saison les quatre premiers accèdent en D1 Elite

U19



	CLUBS
1	MERPINS (16)
2	RUFFEC (16)
3	JARNAC SPORT(16)
4	CAP AUNIS FC (17)
5	GJ PAYS MARENNAIS(17)
6	ETOILE MARITIME (17)
7	EH VALS SAINTONGE (17)
8	TRIZAY/BEURLAY (17)
9	SUD 17 (17)
10	JAUNAY MARIGNY(86)
11	VOUNEIL/V (86)
12	ST MICHEL (16)





POINTS DE REGLEMENTS



ENTENTE

Attention, les ententes pourront évoluer en D1 mais ne pourront pas accéder en ligue. Pour accéder en Ligue les conditions suivantes devront être remplies:

Réf: RG de la FFF - Article - 39 bis L'équipe en entente,

Les ententes ne peuvent participer au seul championnat départemental (district 17).

Toutefois, La Ligue peut autoriser une équipe en entente à accéder à ses compétitions à condition que les clubs concernés aient décidé, avant le terme de la saison lors de laquelle l'entente s'est retrouvée en position d'accession, de constituer un groupement ou de procéder à une fusion, dans le respect des délais prévus par les présents Règlements,

OBLIGATIONS

ÉN FOOT A 11 – Les clubs formant l'entente doivent présenter au moins 5 joueurs licenciés appartenant à chaque club.

EN FOOT A 8 – Les clubs formant l'entente doivent présenter au moins 3 joueurs licenciés appartenant à chaque club.



POINTS DE REGLEMENTS (suite)



MUTATIONS

Réf: RG de la FFF

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

- a. ans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.
- b. Pour les pratiques à effectif réduit *des catégories U19 et supérieures*, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.
- c. Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre (4) dont un (1) maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

FOO/T A 11 et à 8

❖ Ex: 1er cas = 4 joueurs mutés en période normale

Ou

2ème cas = 3 joueurs mutés en période normale et 1 joueurs mutés Hors période





POINTS DE REGLEMENTS (suite)



..../....

Article - 167

- 2. Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain (ou le surlendemain, s'il s'agit d'un match de Championnat de Ligue 2 décalé au lundi).
- 3. En outre, ne peuvent participer à un championnat régional, ou dans une équipe inférieure disputant un championnat national, les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat national ou toute rencontre officielle de compétition nationale se déroulant à l'une de ces dates.

Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions nationales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national.



Lorsque l'on veut savoir, face à une situation d'espèce, s'il y a lieu d'appliquer l'article 167, il appartient alors d'examiner successivement les 4 critères suivants :

- 1. la catégorie d'âge du joueur concerné
- 2. les catégories d'âge auxquels sont ouvertes les compétitions concernées
- 3. l'obligation ou non pour ce joueur de bénéficier d'un surclassement pour participer à ces compétitions
- 4. le niveau hiérarchique des compétitions concernées

Cas du joueur qui a joué en Championnat National U17 et qui veut jouer le week-end suivant en Championnat Régional 1 U18 tandis que l'équipe engagée en Championnat National U17 n'a pas de match à disputer.

Ce joueur est-il soumis à l'interdiction prévue au paragraphe 2 de l'article 167 ?

Critère 1 : le joueur est de catégorie U17.

Critère 2: le CN U17 est ouvert aux U17 et aux U16 + aux U15 avec un surclassement / le CR1 U18 est ouvert aux U18 et U17 + aux U16 avec un surclassement.

Critère 3: un joueur U17 peut jouer en CN U17 et en CR1 U18 sans avoir besoin d'un surclassement.

Critère 4 : le CN U17 est une compétition de niveau hiérarchique supérieur par rapport au CR1 U18 (compétition nationale contre compétition régionale).

Conclusion : pour le joueur U17, l'équipe engagée en CN U17 est une équipe supérieure par rapport à l'équipe engagée en CR1 U18.

L'interdiction du 167.2 s'applique : le joueur U17 ne peut pas jouer avec l'équipe CR1 U18 de son club dès lors qu'il a participé au dernier match de l'équipe de son club engagée en CN U17, qui n'a pas de match à disputer le même jour ou le lendemain.

Il en résulte ainsi qu'il n'est pas possible de dire de manière absolue que telle équipe est supérieure à une autre : tout dépend de la catégorie d'âge du joueur concerné.

En effet, une équipe peut être considérée comme supérieure à une autre pour le joueur X, alors que ce ne sera pas le cas pour le joueur Y, si ce dernier a une catégorie d'âge différente.

Reprenons l'exemple précédent, mais en changeant la catégorie d'âge du joueur.

Critère 1 : le joueur est de catégorie U16

Critère 2 : le CN U17 est ouvert aux U17 et aux U16 + aux U15 avec un surclassement / le CR1 U18 est ouvert aux U18 et U17 + aux U16 avec un surclassement.

Critère 3 : un joueur U16 peut jouer en CN U17 sans surclassement mais a besoin d'un surclassement pour jouer en CR1 U18.

Conclusion : pour le joueur U16, l'équipe engagée en CN U17 n'est pas une équipe supérieure par rapport à l'équipe engagée en CR1 U18.

Il n'y a pas besoin d'examiner le critère 4.

En résumé, l'équipe CN U17 est supérieure à l'équipe CR1 U18 pour le joueur U17 mais pas pour le joueur U16.

Le critère du surclassement est donc fondamental : l'équipe A est supérieure à l'équipe B pour le joueur X, si et seulement si le joueur X peut jouer avec A et B sans avoir besoin d'un surclassement. Cette position va d'ailleurs dans le sens du dernier paragraphe de l'article 167 selon lequel « la participation, en surclassement, des joueurs U13 à U19 et des joueuses U13 F à U19 F à des compétitions de catégorie d'âge supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie d'âge respective. »

Exemple

Pour savoir si un joueur est soumis à l'une des restrictions de participation prévues à l'article 167, il ne faut pas se baser sur l'intitulé des équipes concernées figurant dans FOOT2000 / Footclubs (équipe 1 / équipe 2 / équipe 3...etc.) mais toujours raisonner par rapport à la situation particulière du joueur.

A RETENIR



Avant de lire le tableau, prendre en compte les 3 indications ci-après :

1. Le tableau est basé sur l'architecture suivante : chaque championnat (National, Régional et Départemental) est ouvert à **2 catégories d'âge sans surclassement et à une 3**6me catégorie d'âge avec surclassement (compétition U19 ouverte aux U19 et U18 + aux U17 surclassés ; compétition U18 ouverte aux U18 et U17 + aux U16 surclassés...etc.). Si une Ligue ou un District a une architecture différente, le tableau devra être adapté.

2. Le tableau se lit uniquement de manière verticale, colonne par colonne, étant entendu que chaque colonne correspond à un joueur de catégorie d'âge distincte.

Outre la première ligne correspondant aux joueurs, toute case du tableau correspond à une équipe identifiée par le championnat auquel elle participe.

Toute équipe indiquée dans le tableau est, <u>pour le joueur concerné</u>, supérieure aux équipes situées en-dessous d'elle, et ce dans chacune des deux sous-colonnes relatives au joueur.

3. Dans chaque colonne, ne figurent que les équipes avec lesquelles le joueur concerné peut jouer sans avoir besoin d'un surclassement, puisque comme expliqué ci-avant, dès lors que le joueur évolue avec un surclassement, la notion d'équipe supérieure ne trouve pas à s'appliquer.

Joueur U19	U19 Joueur U18				Joueur U15		Joueur U14		Joueur U13			
CN U19			CN U17		CN U17							
R1 U19	R1 U19	R1 U18	R1 U18	R1 U17	R1 U17	R1 U16	R1 U16	R1 U15	R1 U15	R1 U14	R1 U14	R1 U1:
R2 U19	R2 U19	R2 U18	R2 U18	R2 U17	R2 U17	R2 U16	R2 U16	R2 U15	R2 U15	R2 U14	R2 U14	R2 U1:
R3 U19	R3 U19	R3 U18	R3 U18	R3 U17	R3 U17	R3 U16	R3 U16	R3 U15	R3 U15	R3 U14	R3 U14	R3 U13
D1 U19	D1 U19	D1 U18	D1 U18	D1 U17	D1 U17	D1 U16	D1 U16	D1 U15	D1 U15	D1 U14	D1 U14	D1 U13
D2 U19	D2 U19	D2 U18	D2 U18	D2 U17	D2 U17	D2 U16	D2 U16	D2 U15	D2 U15	D2 U14	D2 U14	D2 U13
D3 U19	D3 U19	D3 U18	D3 U18	D3 U17	D3 U17	D3 U16	D3 U16	D3 U15	D3 U15	D3 U14	D3 U14	D3 U13

POINTS DE REGLEMENTS (suite)



.../....

Article - 168

- 1. Dans les compétitions des catégories U12 / U12 F à U15 / U15 F, il peut être inscrit sur la feuille de match :
 - un nombre illimité de joueurs de la catégorie d'âge immédiatement inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée,
 - au maximum 3 joueurs de la catégorie d'âge de deux ans inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée.

A titre d'exemple, dans une compétition dont la catégorie d'âge la plus élevée est U14, sont autorisés à participer sans limitation les joueurs U13 et au maximum 3 joueurs U12).

2. Une équipe disputant une rencontre ouverte aux licenciés U8 / U8 F à U11 / U11 F ne peut compter plus de trois joueurs ou joueuses surclassés au sens de l'article 73 des présents règlements.

..../....







PARTICIPATION

• UN JOUEUR U19 ne participant qu'à la deuxième mi-temps d'un match séniors le samedi, peut participer au match des U19 le dimanche.

COUPES U13

PREALABLE:

- Les équipes de D1 et D2 inscrivent leurs équipes en Coupe départementale U13 (Festival U13)
- Les équipes de D3 et D4 inscrivent leurs équipes en Challenge départementale U13
- Match à élimination directe pas de prolongation tirs au but
- Les préinscriptions seront automatiquement faites, il vous faudra
 - > donner ACCORD ou INVALIDER.



COUPES 015 / 017

PREALABLE:

- > Les équipes de LIGUE et D1 inscrivent leurs équipes en Coupe départementale
- Les éguipes de D2 inscrivent leurs équipes en Challenge départementale
- Match à élimination directe pas de prolongation tirs au but
- Pas de coupe U19



RAPPEL DES HORAIRES OFFICIELS

U7: LE SAMEDI APRES-MIDI 14h30

U9: LE SAMEDI APRES-MIDI 14h30

U11: LE SAMEDI MATIN 10h30 (défis réalisés entre 10h et 10h30)

U13: LE SAMEDI MATIN 10h30 (défis réalisés entre 10h et 10h30)

U15 ET U17: LE SAMEDI APRES-MIDI 15h00

U19: LE DIMANCHE APRES-MIDI 15h00



REUNION DES CLUBS DE JEUNES



POINTS DIVERS / QUESTIONS DIVERSES







DISTRICT DE CHARENTE-MARITIME DE FOOTBALL

MERCI DE VOTRE ATTENTION, AVEZ-VOUS DES QUESTIONS?

